

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 janvier 2015

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le jeudi 15 janvier 2015 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance.

2015-01-021 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tenir une séance extraordinaire en ce 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE renoncer à l'avis de convocation.

DE tenir une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-01-022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-01-023 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2015-01-007

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-007 concernant la prise d'acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 15 janvier 2015

D'abroger la résolution 2015-01-007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-01-024 DÉPÔT – LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES AU 15 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 15 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 15 janvier 2015.

QUE la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 15 janvier 2015, fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-01-025 AUTORISATION - VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 15 janvier 2015, par Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis de vente d'immeubles pour taxes à tous les propriétaires ayant des taxes municipales dues au 31 décembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-01-026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 15 janvier 2015. Et la séance est levée à 18 h 34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg